

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 2 AVRIL 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	16	16
Quorum 14		+ 7 pouvoirs

Date de convocation 20 mars 2024
Date de publication 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIAN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Raynald INGELAERE, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Absents : Katty CLAYES TAHKBARI, Simone DEVAUX, Pierre Frederic MAITRE, Mickaël VAIRELLES.

Représentés : Angélique CHEVRE pouvoir à Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE pouvoir à Emmanuel PROVIN, Pierre MARY pouvoir à Lucienne WOJTYNA, Pascale PETIT pouvoir à Claudine BAUDIN ERARD, Mélanie SIGNORY pouvoir à Jean-Baptiste SCHREINER, Isabelle VAN-RYSEGHEM pouvoir à Evelyne BOCQUET, Karine VERVISCH pouvoir à Régis RENARD.

Madame Marie-José ROY-DECHANET a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 10_02042023

N°10 : BUDGET LOTISSEMENT « LES JARDINS DE LA DHUYS » 2024 - AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : Madame Claudine ERARD

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines du 18 mars 2024,

Compte tenu des résultats constatés par le compte de gestion et le compte administratif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,

Par 21 voix Pour et 2 ABSTENTIONS (M. Provin et M. Lorillère pouvoir à M. Provin)

- **AFFECTE** les résultats tels que présentés ci-dessous :
- **Constata le déficit global de la section d'investissement qui s'élève 63 451.46 € correspondant au résultat d'investissement ;**
- **Constata le déficit de la section de fonctionnement s'élevant à 70 756.91 € correspondant au résultat de fonctionnement ;**
- **Décide de ne pas affecter de crédits au compte 1068 de la section d'investissement ;**
- **Reporte 63 451.46 € au compte 001 (dépense) de la section d'investissement ;**
- **Reporte 70 756.91 € au compte 002 (dépense) de la section de fonctionnement.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

R 1



....., secrétaire de séance

[Handwritten signature]